

REFERENCE CLCS.17.2009.LOS (Notification plateau continental)

Le 19 février 2009

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque)  
le 10 décembre 1982

Réception de la demande partielle présentée par la France  
à la Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit:

Le 5 février 2009, la France a soumis une demande partielle à la Commission des limites du plateau continental conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention. La demande partielle comprend des informations sur les limites extérieures proposées du plateau continental concernant les zones des Antilles françaises et des îles Kerguelen au-delà de 200 milles marins de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale.

Il est noté que la Convention est entrée en vigueur pour la France le 11 mai 1996.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, la présente